

GUIDE RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025



Portail Famille



Temps périscolaires



Restauration



Accueils de loisirs

$$2 + 2 = 4$$





Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, je suis fière de vous présenter la poursuite et le renforcement de nos politiques en faveur du bien-être de nos enfants. Fidèles à nos engagements, nous continuons à bâtir nos actions sur les trois piliers fondamentaux que sont les urgences sociale, démocratique et écologique.

Nos objectifs pour cette rentrée :

• **L'inclusion des élèves à besoins spécifiques :**

Le service prévention inclusion créé en septembre 2023 vise à mieux accompagner nos enfants à besoins spécifiques tout au long de leur scolarité. Ce service vise à créer un environnement favorable à leur bien-être, soutenu par la montée en compétences de nos agents.

• **Rénovation des écoles et végétalisation des cours :**

Nous poursuivons l'entretien et les rénovations de nos écoles, avec un accent particulier cette année sur la végétalisation de la cour de l'école La Brèche aux Cornes, en collaboration avec les enfants, principaux utilisateurs de ces espaces.

• **100% Éducation Artistique et Culturelle (label 100% EAC) :**

Nous réaffirmons notre engagement à permettre à tous les enfants d'accéder aux activités culturelles, que ce soit pendant le temps scolaire ou périscolaire. L'art et la culture sont essentiels à leur épanouissement personnel et à l'ouverture d'esprit.

Notre priorité est claire : permettre à tous les enfants de s'épanouir et de bénéficier des mêmes chances pour une prise en charge complète et de qualité tout au long de leur journée. Comme le disait si bien Nelson Mandela : « Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends. » Nous souhaitons que chaque enfant de notre commune puisse grandir dans cet esprit, sans jamais se sentir perdant.

Je vous remercie pour votre soutien continu et votre engagement envers notre jeunesse. Ensemble, construisons un avenir où chaque enfant peut s'épanouir pleinement.

• **Éducation à la citoyenneté :**

Le budget participatif des enfants fera son grand retour et, tout au long de l'année scolaire, notre maire adjointe Monique Lucas, une marionnettiste et moi-même passerons dans les classes pour échanger avec les enfants sur la citoyenneté. Ces moments d'échange visent à sensibiliser nos jeunes à leurs droits et devoirs, ainsi qu'à l'importance de la participation active dans la société.

• **Lancement de la deuxième édition du dispositif « Sport à l'école » :**

Nous répondons à un des axes prioritaires définis par la Ville de Saint-Brieuc dans le cadre de sa politique sportive, qui consiste à favoriser l'éducation physique et sportive au service du développement de l'enfant et du jeune.

Certains accueils périscolaires travaillent par exemple avec la fédération française de cardiologie, pour mettre en place des ateliers de lutte contre la sédentarité. Cela passe par la découverte de sports nouveaux, par des défis quotidiens, et par une sensibilisation des enfants à l'activité physique de façon générale.

Cigdem Aktas
Adjointe à l'éducation
et à la réussite à l'école

POINT ACCUEIL FAMILLES - À VOTRE DISPOSITION



Les agents du Point Accueil Familles sont évidemment disponibles et à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches d'inscriptions, de réservations et de paiement.

Vous pouvez les joindre au 02 96 62 53 60 ou vous rendre directement sur place 3 rue Lecuyer **avec les pièces justificatives suivantes :**



- Votre livret de famille ou un acte de naissance de vos enfants
- En cas de séparation, un justificatif d'autorité parentale et le calendrier de garde alternée signé des deux responsables légaux
- Un doc attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires (ex : carnet de santé)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité
- Votre numéro d'allocataire CAF ou une attestation de Quotient Familial de la MSA ou votre dernier avis d'imposition



Horaires du Point Accueil Familles :

- les lundis, mercredis et vendredis de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- les mardis et jeudis de 8h15 à 12h30

LES DATES À RETENIR

(SOUS RÉSERVE D'ALÉAS)

- **A partir du lundi 8 juillet :** ouverture des inscriptions et réservations périscolaires (matin, midi, soir) et dossier d'inscription pour les mercredis
- **A partir du lundi 19 août :** ouverture du calendrier de réservations pour les mercredis
- **A partir du lundi 30 septembre :** ouverture des inscriptions pour les vacances d'automne



CONSEIL :

Mettez à jour votre fiche famille et effectuez vos inscriptions avant vos vacances d'été, vous serez plus tranquilles pour la reprise et votre dossier sera déjà complet à l'ouverture des réservations pour les mercredis.

PORTAIL FAMILLE - VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Vous pouvez aussi effectuer vos inscriptions et régler vos factures en ligne depuis chez vous en passant par le Portail Famille :



Je me connecte au Portail Famille sur <https://saint-brieuc.kiosquefamille.fr> ou par le site internet de la Ville.



ÉTAPE 1

Si l'un de mes enfants était déjà inscrit en crèche municipale ou dans une école publique, **je me connecte** avec mon code famille. Sinon, **je crée mon compte**.

ÉTAPE 2

Je mets à jour ma fiche famille avec les fiches de renseignement des membres de ma famille et les fiches sanitaires de mes enfants.

ÉTAPE 3

J'inscris mon enfant à l'école et/ou aux activités périscolaires ou extrascolaires en fournissant les pièces justificatives demandées.

ÉTAPE 4

Une fois mon inscription validée par un agent, **je réserve** les temps et les jours qui m'intéressent sur mon planning de réservations.

ÉTAPE 5

Je paie ma facture (facture de septembre envoyée courant octobre et payable jusqu'au 30 novembre).



DES TUTORIELS SONT DISPONIBLES
SUR LE PORTAIL FAMILLE
POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES.



GESTION DES RESERVATIONS

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

JE RÉSERVE

JE VIENS SANS RESERVER

JE VIENS

JE NE VIENS PAS

MATIN	➔ RÉSERVATION OU ANNULATION JUSQU'À 23H59 LA VEILLE DU JOUR PRÉVU			
PAUSE MÉRIDIENNE	➔ RÉSERVATION OU ANNULATION 7 JOURS CALENDAIRES AVANT LE JOUR PRÉVU*	JE PAIE	SI MON ENFANT EST MALADE, JE PRÉVIENS LE SERVICE ENFANCE* PAR ÉCRIT AVANT 9H30	JE PAIE AVEC UNE MAJORATION DE 25 %
SOIR	➔ RÉSERVATION OU ANNULATION 2 JOURS CALENDAIRES AVANT LE JOUR PRÉVU**		SINON, JE PAIE	
MERCREDI ET VACANCES	➔ ANNULATION 7 JOURS ET RÉSERVATION 2 JOURS AVANT LE JOUR PRÉVU DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES	JE PAIE	JE PAIE AVEC UNE MAJORATION DE 5€ SAUF JUSTIFICATIF MÉDICAL	IMPOSSIBLE SAUF CAS EXCEPTIONNEL VALIDÉ PAR LE DIRECTEUR D'ACCUEIL (SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES)

* Exemple : je réserve ou j'annule au plus tard le lundi à 23h59 pour le lundi suivant

** Exemple : je réserve ou j'annule au plus tard le dimanche à 23h59 pour le mardi suivant

* Envoyer un mail à enfance@saint-brieuc.fr

LES NOUVEAUTÉS POUR LA RENTRÉE 2024-2025

- Le délai d'annulation et de réservation pour l'accueil du matin est assoupli (jusqu'à la veille)
- Pour le périscolaire, plus besoin de justificatif médical. Prévenir que son enfant est malade par mail à enfance@saint-brieuc.fr avant 9h30 pour annuler la facturation.
- Au regard du nombre d'absences injustifiées le mercredi et pendant les vacances (10% des places), la mise en place d'une pénalité de 5€ et l'annulation de l'inscription après 3 absences injustifiées.

Les règlements intérieurs scolaires, périscolaires et extrascolaires sont disponibles sur le site de la Ville ou sur votre Portail Famille dans la rubrique « documents à télécharger ».



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Chaque école publique dispose d'un accueil périscolaire municipal pour le matin, le midi et le soir. Il faut être inscrit à l'école pour pouvoir s'inscrire aux accueils périscolaires. La Ville gère également l'accueil du midi de l'école Diwan mutualisé avec celui de l'école Guébriant.



ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 8H30	Accueil du matin			
8H30 - 11H45	Temps scolaire			
	Accueil de loisirs du midi			
11H45 - 13H45	Maintien des activités périscolaires avec un renforcement du taux d'encadrement des enfants			
13H45 - 16H30	Temps scolaire			
	Accueil de loisirs du soir			
16H30 - 18H45	A partir de 18h, temps calme aménagé les lundis et jeudis pour les enfants qui doivent faire leurs devoirs			

LES TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

TRANCHES TARIFS 2024-2025		ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU MIDI (AVEC REPAS)	ACCUEIL PAI* (SANS REPAS)	ACCUEIL DU SOIR
BRIOCHINS	Tranche 1 QF 0 à 307	0,32 €	0,10 €	0,05€	0,52 €
	Tranche 2 QF 308 à 471	0,47 €	0,80 €	0,46 €	0,73 €
	Tranche 3 QF 472 à 638	0,64 €	1,61 €	0,91€	0,92 €
	Tranche 4 QF 639 à 804	0,79 €	2,47 €	1,41 €	1,12 €
	Tranche 5 QF 805 à 933	0,94 €	3,10 €	1,76 €	1,45 €
	Tranche 6 QF 934 à 1062	1,11 €	3,71 €	2,11 €	1,77 €
	Tranche 7 QF 1063 à 1331	1,43 €	4,33 €	2,47 €	2,30 €
	Tranche 8 QF 1332 à 1599	1,58 €	4,95 €	2,82 €	2,63 €
	Tranche 9 QF 1600 à 2080	1,90 €	5,57 €	3,17 €	2,95 €
	Tranche 10 QF > 2080	2,05 €	6,19 €	3,53 €	3,29 €
NON BRIOCHINS	Tranche 1 QF 0 à 2080	2,05 €	6,19 €	3,53 €	3,29 €
	Tranche 2 QF > 2080	2,22 €	6,80 €	3,88 €	3,62 €



ASTUCE :

Pensez bien à fournir votre numéro d'allocataire CAF et à autoriser la Ville à accéder à votre Quotient Familial pour bénéficier de la tranche correspondant à votre situation. Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, vous pouvez fournir votre attestation MSA ou votre dernier avis d'imposition sur le revenu. A défaut, c'est la tranche 10 qui s'applique.

RESTAURATION

Les tarifs de la restauration ne tiennent pas uniquement compte du coût du repas mais également du coût des frais d'animation et de surveillance des enfants. Ces frais seront donc éligibles au crédit d'impôt pour les frais de garde des enfants de moins de 6 ans. Une attestation fiscale sera mise à disposition sur le Portail Famille au printemps de chaque année.



LA CUISINE CENTRALE : 2 400 REPAS/JOUR SERVIS DANS LES ÉCOLES

L'objectif principal de la cuisine centrale est de fournir des repas de qualité au meilleur coût, aux 2 400 enfants servis quotidiennement. Les menus sont déterminés au moins 30 jours à l'avance par une diététicienne. Ils sont composés selon la réglementation en cours, en fonction des besoins nutritionnels des enfants. La préparation des plats respecte rigoureusement les principes d'hygiène de la restauration collective. La cuisine centrale a consacré depuis le 1^{er} janvier 2024, 51 % de ses dépenses alimentaires à l'achat de denrées issues de l'agriculture biologique et 20 % à l'achat de produits issus de filières à signes d'identification, de qualité et d'origine (SIQO) à savoir les produits fermiers, labels, AOC, AOP, IGC, pêche durable, etc.

Au total, ce sont donc 71 % de ses dépenses qui ont été consacrés à l'achat de produits bio et de qualité. La proportion de denrées BIO et SIQO continuera d'augmenter au cours de l'année 2024, avec l'objectif d'atteindre environ 78 % du montant des achats, l'objectif principal de la cuisine centrale restant celui d'atteindre les 100 % d'ici 2026.

Rappel : pour les sorties scolaires ou périscolaires, les familles doivent fournir le pique-nique à leur enfant.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

MERCREDIS, SAMEDIS ET VACANCES SCOLAIRES

3 ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX



3-11 ANS

BERTHELOT

02 96 62 53 60 ou 06 76 76 47 76
École Berthelot - rue de Brest.

BEAUVALLON

02 96 62 53 60 ou 06 32 65 91 60
École Beauvallon - rue Henri Avril.

LE SCOUBIDOU

02 96 62 53 60 ou 06 71 21 38 76

Pour les maternelles : 2, place d'Alsdorf.

Pour les élémentaires : École de la Brèche aux Cornes - 1, rue Octave-Louis Aubert.



Ouverts de **7h30 à 18h45**, tous les **mercredis** et les **vacances scolaires** (hors jours fériés).

Inscriptions possibles à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

Attention, le non-respect des horaires après 18h45 peut entraîner la facturation de pénalités de 5€ par 1/4 d'heure de retard.
educationloisirs@saint-brieuc.fr

4 ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS



3-13 ANS

LOISIRS PLURIEL

Enfants valides ou en situation de handicap de 3 à 13 ans.

02 96 33 04 74 ou 06 64 26 17 27
École Les Merles - 44 rue des Merles.



Ouvert de **7h45 à 18h45** tous les **mercredis** et les **vacances scolaires**.

Inscriptions possibles à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).
stbrieuc.enfants@loisirs-pluriel.com

6-12 ANS

BASE NATURE DE LA VILLE OGER

02 96 78 12 14
rue des Gallois.



Ouvert de **7h45 à 18h45** tous les **mercredis** et les **vacances scolaires** (fermé à Noël).
Inscriptions possibles à la journée ou l'après-midi sans repas.

www.fermevilleoger.fr

3-11 ANS

AMICALE LAÏQUE

02 96 94 31 81 ou 07 66 41 64 55
École Le Grand Clos -
rue de Cornouaille.



Ouvert de **7h30 à 18h45** tous les **mercredis** et les **vacances scolaires**.

Inscriptions possibles à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).
www.amicale-laique-sb.fr

6-12 ANS

DUDI

ALSH en langue bretonne
06 86 71 78 91

École Hoche. L'accès au centre se fait par l'entrée, rue Paul Le Flem.



Ouvert **le samedi de 14h à 17h** hors vacances scolaires.

3 FORMULES POSSIBLES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

-  JOURNÉE COMPLÈTE
-  DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS
-  DEMI-JOURNÉE SANS REPAS

TRANCHES TARIFS 2024-2025		JOURNÉE	DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS	DEMI-JOURNÉE SANS REPAS	JOURNÉE AVEC PAI*
BRIÛCHINS	Tranche 1 QF 0 à 307	3,89 €	2,43 €	1,34 €	3,00 €
	Tranche 2 QF 308 à 471	5,84 €	3,79 €	2,24 €	4,50 €
	Tranche 3 QF 472 à 638	7,79 €	5,38 €	3,54 €	6,02 €
	Tranche 4 QF 639 à 804	9,73 €	6,71 €	4,65 €	7,54 €
	Tranche 5 QF 805 à 933	11,68 €	7,46 €	5,64 €	8,99 €
	Tranche 6 QF 934 à 1062	13,63 €	8,83 €	6,66 €	10,62 €
	Tranche 7 QF 1063 à 1331	17,51 €	11,35 €	8,53 €	13,63 €
	Tranche 8 QF 1332 à 1599	19,46 €	12,61 €	9,47 €	15,13 €
	Tranche 9 QF 1600 à 2080	23,35 €	15,13 €	11,37 €	18,16 €
	Tranche 10 QF > 2080	25,29 €	16,39 €	12,31 €	19,67 €
NON BRIÛCHINS	Tranche 1 QF 0 à 2080	25,29 €	16,39 €	12,31 €	19,67 €
	Tranche 2 QF > 2080	33,08 €	21,62 €	16,26 €	25,99 €

*PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ EN CAS DE CONTRAINTES ALIMENTAIRES



SAINT-BRIEUC, UNE VILLE AMIE DES ENFANTS



- Assurer leur bien-être à travers une dynamique locale qui favorise et accompagne leur épanouissement, leur respect et leur individualité ;
- Assurer leur protection en luttant contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et en agissant en faveur de l'égalité ;
- Leur permettre et leur proposer un parcours éducatif de qualité ;
- Leur permettre de participer, de s'engager et d'entreprendre des actions et des projets.

SANTÉ - INCLUSION



Un nouveau service municipal « Prévention Inclusion » est à l'écoute des parents d'enfants ayant des particularités de santé et/ou de handicap. Ce service a vocation à faciliter l'accueil de ces enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.



Votre enfant présente une particularité liée à sa santé ?

Si la situation de votre enfant nécessite une vigilance et/ou des conduites à tenir notamment en cas d'urgence (allergie / maladie...), il est essentiel d'anticiper ses besoins et d'assurer une bonne communication auprès de l'équipe périscolaire. Dans ce cas, nous vous invitons à vous rapprocher du responsable de la structure pour l'informer de la situation de votre enfant. Selon la nature des particularités, il pourra prendre l'attache du service prévention inclusion qui interviendra en appui pour faciliter l'accueil de votre enfant.

Votre enfant est en situation de handicap ou a des besoins spécifiques ?

Si la situation nécessite une/des adaptation(s) pour permettre un accueil qualitatif, des référents inclusion sont à votre disposition pour répondre à vos questions et faciliter l'accueil de votre enfant dans les structures municipales. Nous vous invitons à vous rapprocher du responsable de la structure pour l'informer de la situation de votre enfant.

Contact /renseignements :

Mathieu Le Bail

Responsable du service
mathieu.lebail@saint-brieuc.fr

02 96 62 55 49



ET LA RENTRÉE CULTURELLE ?

Votre enfant souhaite pratiquer un instrument, danser, lire ou dessiner ?
Inscrivez-le pour l'année 2024-2025 à l'un des établissements culturels briochins.

Remplissez votre dossier d'inscription (disponible sur le site de la Ville),
envoyez-le par mail dès cet été ou déposez-le à la réouverture des établissements :

- > Conservatoire Villa Carmélie (réouverture le 19 août)
conservatoire@saint-brieuc.fr · 02 96 62 54 99
- > École des Beaux-Arts (réouverture le 26 août)
beaux-arts@saint-brieuc.fr · 02 96 62 56 36
- > Bibliothèques de Saint-Brieuc (réouverture Bibliothèque Malraux le 19 août)
saint-brieuc@mediathequesdelabaie.fr · 02 96 62 55 19

SERVICE ENFANCE

20 rue du 71^e RI - Saint-Brieuc
(entrée 3 rue Lécuyer - grand portail)
02 96 62 53 60
enfance@saint-brieuc.fr

Ouvert les lundis,
mercredis et vendredis
de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

Les mardis et jeudis
de 8h15 à 12h30

